

EVOLUTION DES FONCTIONS SUPPORT

Au terme des deux réunions tenues le 1^{er} et le 14 février par le groupe de travail constitué sur l'évolution des fonctions support, les principales pistes de travail retenues sont les suivantes :

1. Maintien du réseau des délégations départementales avec pour missions principales :
 - l'animation du CDAS et la conception et la préparation des actions BIL ,
 - l'information des agents,
 - et un rôle de relais de proximité pour la mise en œuvre des prestations nationales : en matière de restauration notamment (cf. ci-après), mais également de logement (prospection, réception et attribution) ou de crèches (prospections, attribution) pour les départements concernés.
2. Mise en place de plate-formes régionales centralisant les fonctions budgétaires-comptables :
 - pilotage et suivi des UO régionales
 - transposition dans l'outil Chorus
 - régies
3. Amélioration des procédures d'achat :
 - l'expression du besoin reste de l'initiative de la délégation départementale,
 - la mise en œuvre des procédures (marché en procédure adaptée ou appel d'offres, formalisation des contrats) est assurée par la plate-forme régionale pour une meilleure prise en compte des seuils,
 - la délégation départementale est bien sûr associée au choix (dans le respect des choix du CDAS pour les achats dans le cadre des BIL)
 - certains aspects de fonctionnement seront par ailleurs simplifiés : gestion des véhicules (reprise en centrale), fournitures (mise en place de la carte achat), paiement des achats de carburant (repris en centrale).
4. Mutualisation de certaines fonctions liées à la restauration collective:
 - la gestion des conventions est assurée par la plate-forme
 - la délégation départementale assure un rôle de relais de proximité : contrôle des factures, conseil en gestion des associations, suivi de la qualité des prestations, évaluation des besoins d'équipement (restaurants et coins repas)
 - la gestion du titre restaurant reste entièrement déconcentrée à l'échelon de la délégation départementale (besoin de proximité avec les bureaux RH).
5. Simplification et dématérialisation de certaines procédures en liaison avec les opérateurs associatifs (à l'étude) :
 - transmission directe par les agents des demandes d'aides ou prêt à l'association ALPAF ;
 - à terme également, inscription directe en ligne par les agents pour les séjours enfants.
6. Clarification et simplification de certains points relatifs à l'accompagnement administratif des personnels prévention :
 - mise en place d'outils de gestion automatisée des congés (*modalités techniques à l'étude*)
 - mutualisation des fonctions de support administratif.
7. Formalisation des procédures de continuité de service à l'échelon départemental.